

Corbès

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2011

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4. Nombre d'abonnés	4
1.5. Eaux brutes	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes	6
1.6. Eaux traitées	7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011	7
1.6.2. Production	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5. Autres volumes	9
1.6.6. Volume consommé autorisé	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1. Modalités de tarification	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3. Recettes	14
Recettes de la collectivité :	14
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2A)	15
3.3. Indicateurs de performance du réseau	16
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4. Financement des investissements	20
4.1. Branchements en plomb	20
4.2. Montants financiers	20
4.3. État de la dette du service	20
4.4. Amortissements	20
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Corbès
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Corbès
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 150 habitants au 31/12/2011 (____ au 31/12/2010).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 83 abonnés au 31/12/2011 (____ au 31/12/2010).

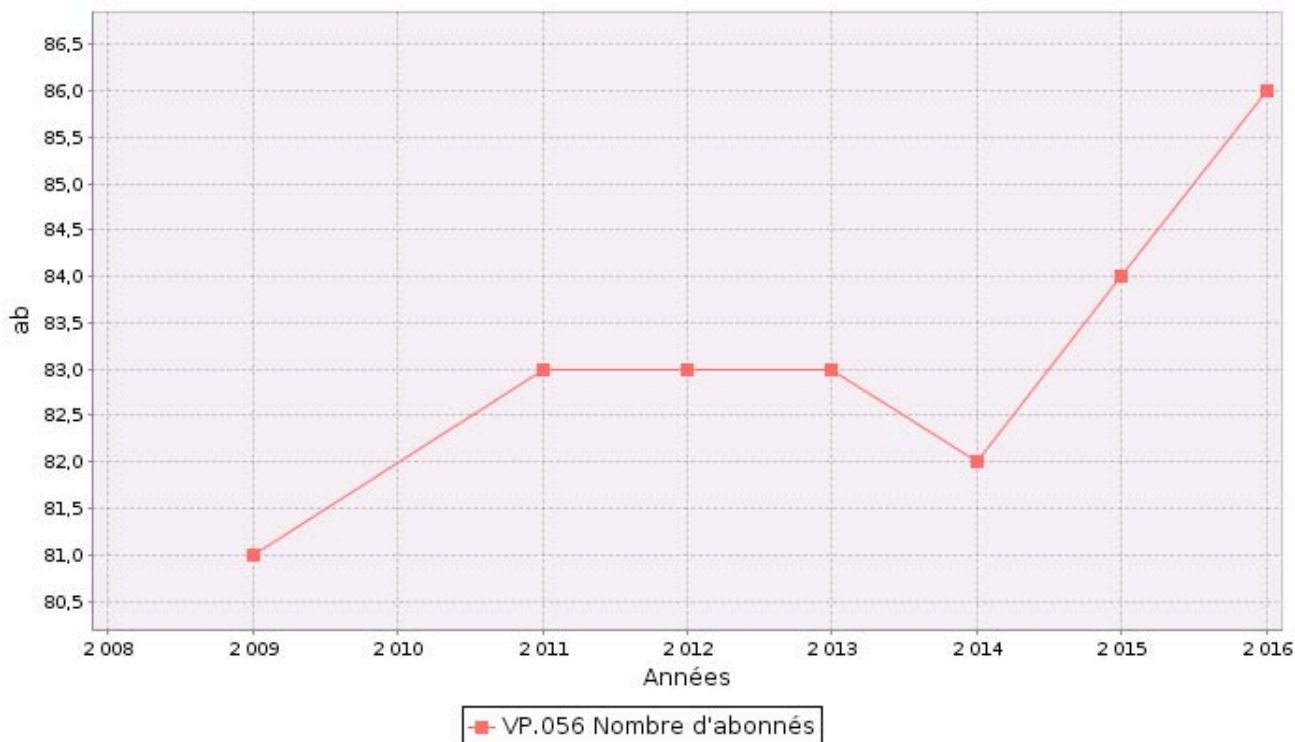
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
Corbès					
Total	____			83	____%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de ____ abonnés/km au 31/12/2011 (____ abonnés/km au 31/12/2010).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2011 (____ habitants/abonné au 31/12/2010).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 212,31 m³/abonné au 31/12/2011. (____ m³/abonné au 31/12/2010).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

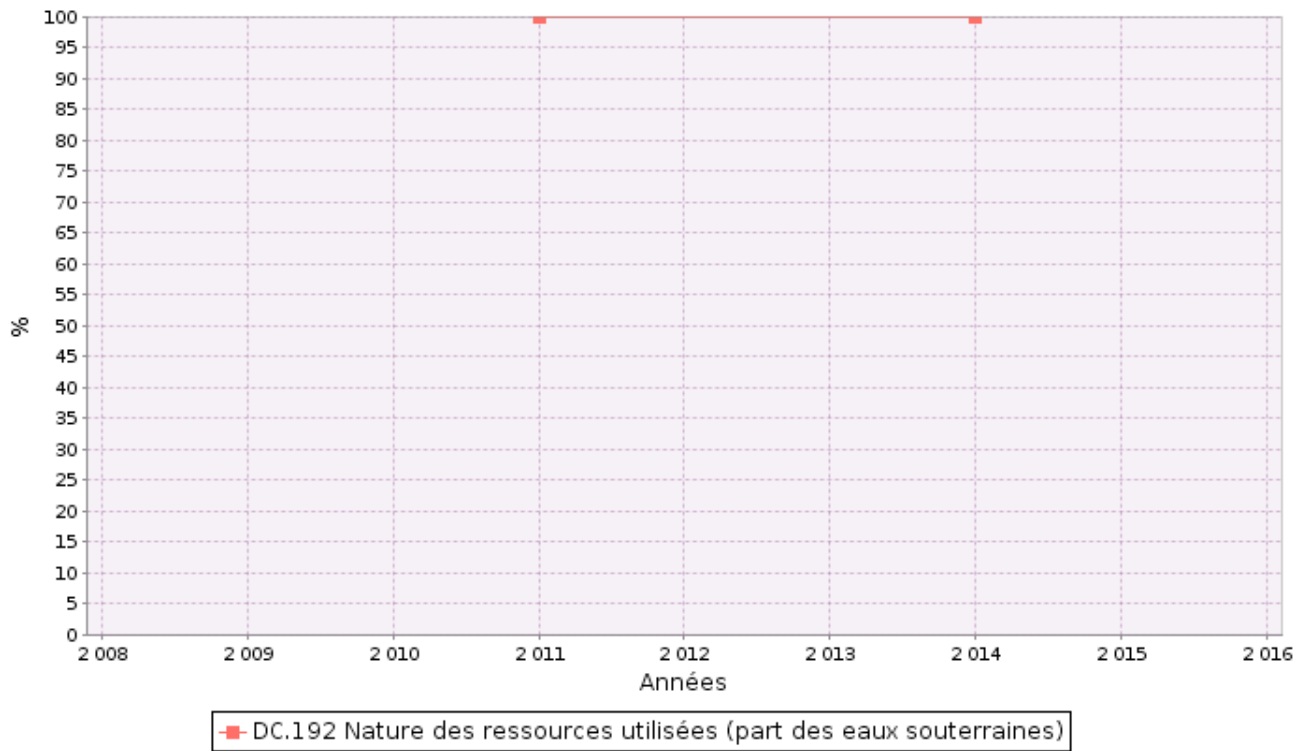


Le service public d'eau potable prélève 19 396 m³ pour l'exercice 2011 (___ pour l'exercice 2010).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2010 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Puits de la Ranquet			___	19 396	___%
Total			___	19 396	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

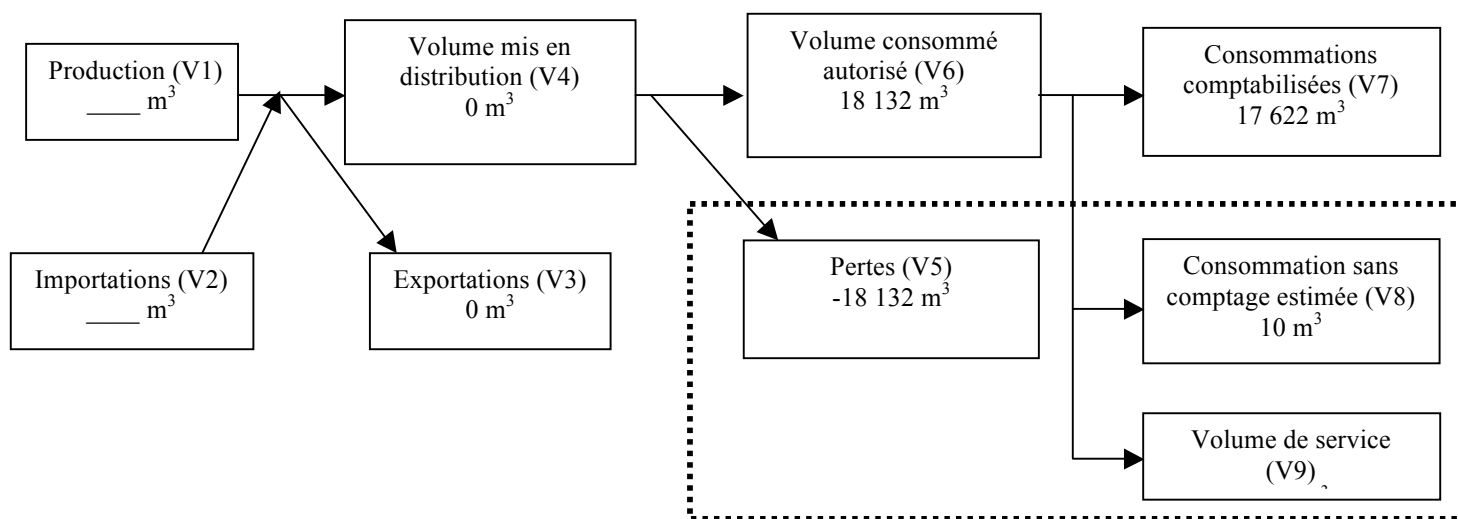


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011



1.6.2. Production

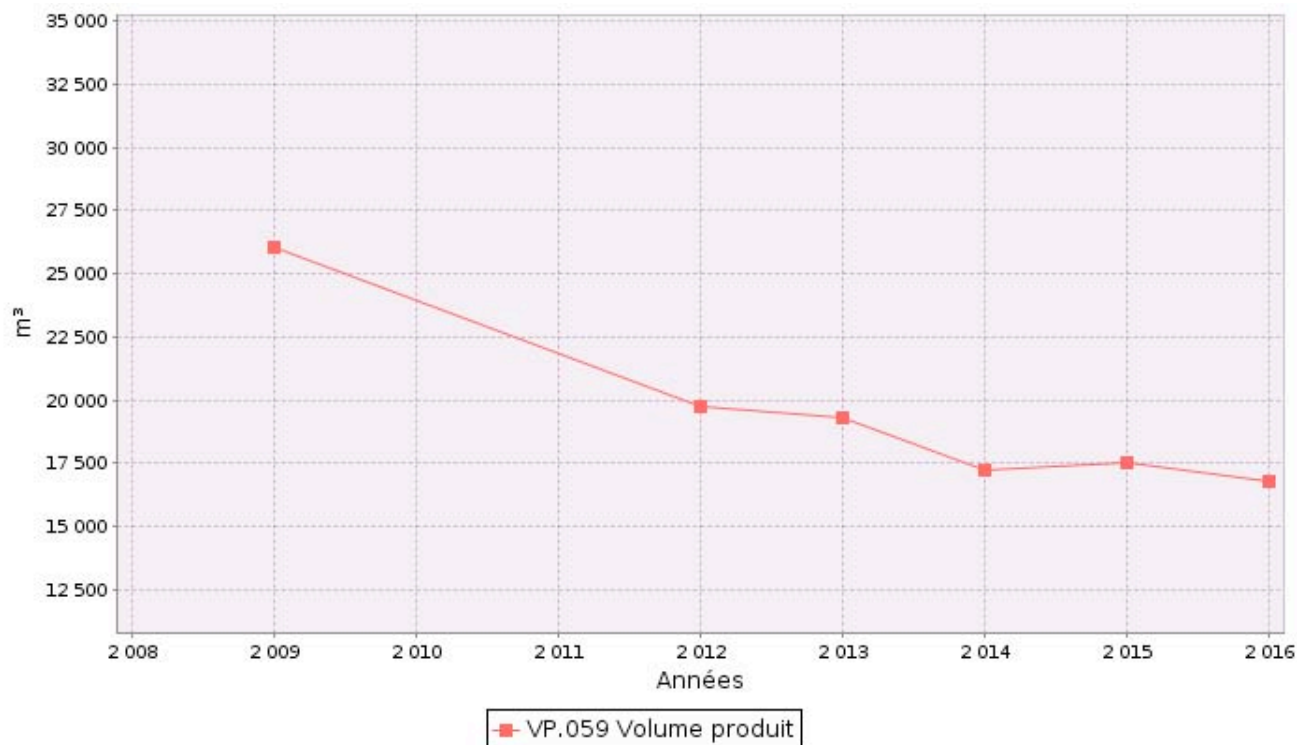


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2010 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Puits de la Ranquet	___	___	___%	0
Total du volume produit (V1)	___	___	___%	___



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Total d'eaux traitées achetées (V2)	___	___	___%	___

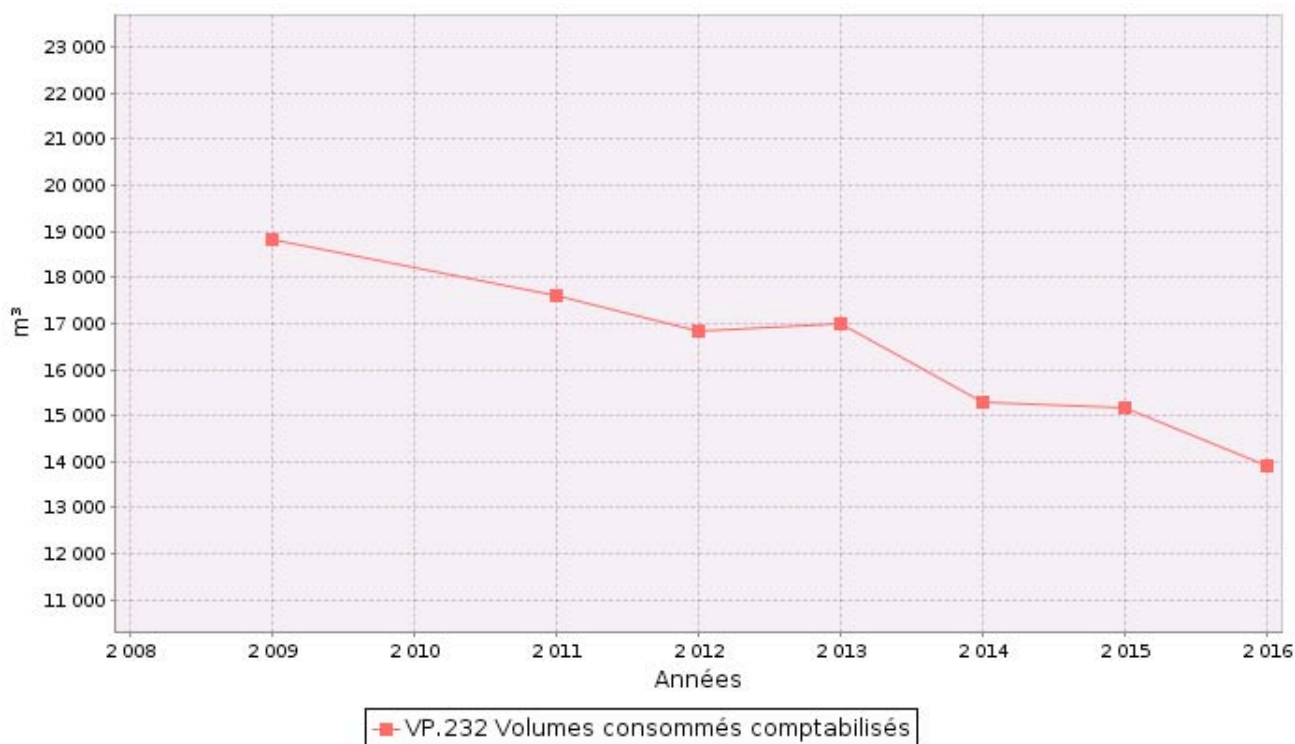
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	___	17 622	___%
Abonnés non domestiques	___	0	___%
Total vendu aux abonnés (V7)	___	17 622	___%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	___	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	___	10	___%
Volume de service (V9)	___	500	___%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	___	18 132	___%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de kilomètres au 31/12/2011 (au 31/12/2010).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2011
	_____ € au 01/01/2012

La grille tarifaire a été modifiée entre 2011 et 2012.

Tarifs		Au 01/01/2011
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	_____ €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	_____ €/m ³
Autre : _____		_____ €
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	_____ €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³	_____ €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	_____ %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	_____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2012
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	150,42 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	____ €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	____ €/m ³
Autre : _____		____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³
	Autre: _____	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

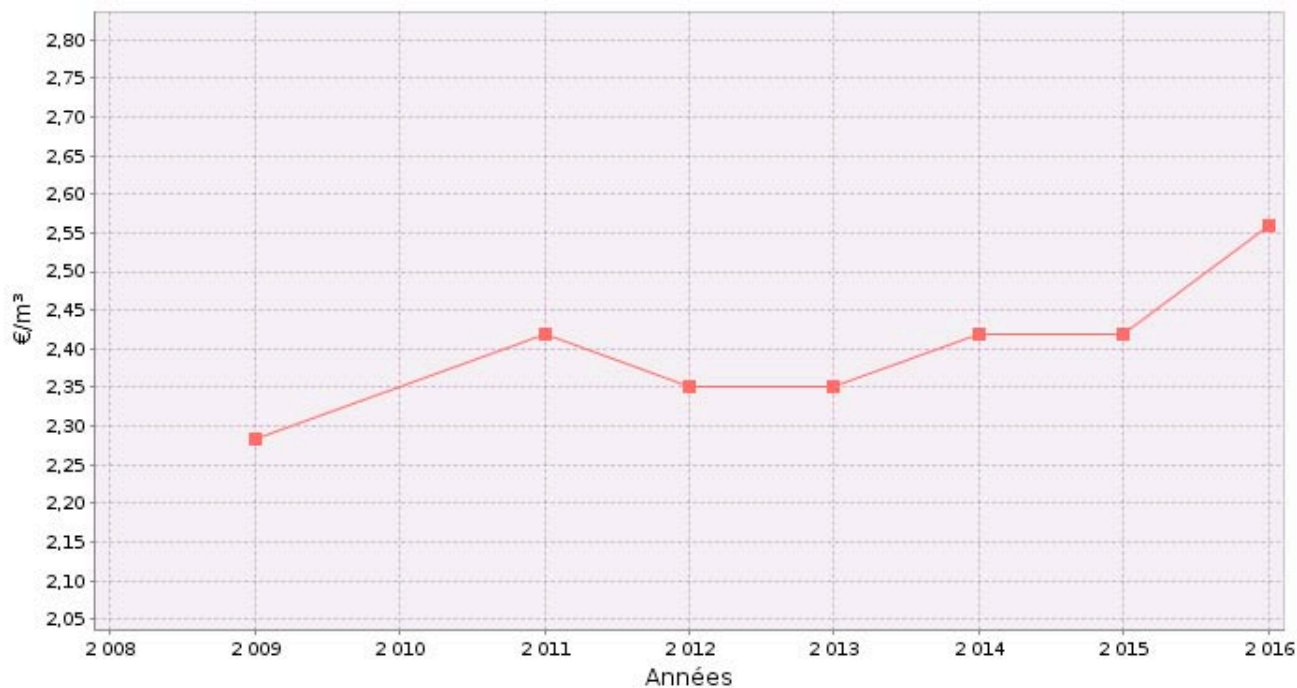
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	—	150,42	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	—	256,02	— %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	8,40	— %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	—	26,40	— %
VNF Prélèvement :	—	0,00	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	—	—	— %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	—	34,80	— %
Total	—	290,82	— %
Prix TTC au m³	—	2,42	— %



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2011 en €/m ³	Prix au 01/01/2012 en €/m ³
Corbès		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2011 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2010).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 10 853 € (____ € au 31/12/2010).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011
Microbiologie	—	—	8	0
Paramètres physico-chimiques	—	—	126	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)	—%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	—%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2A)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	___	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	___	Non
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	___	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	___	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	___	Non
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	___	Non
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	___	Non
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	___	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	___	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	___	Non
Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est **10** (___ en 2010).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

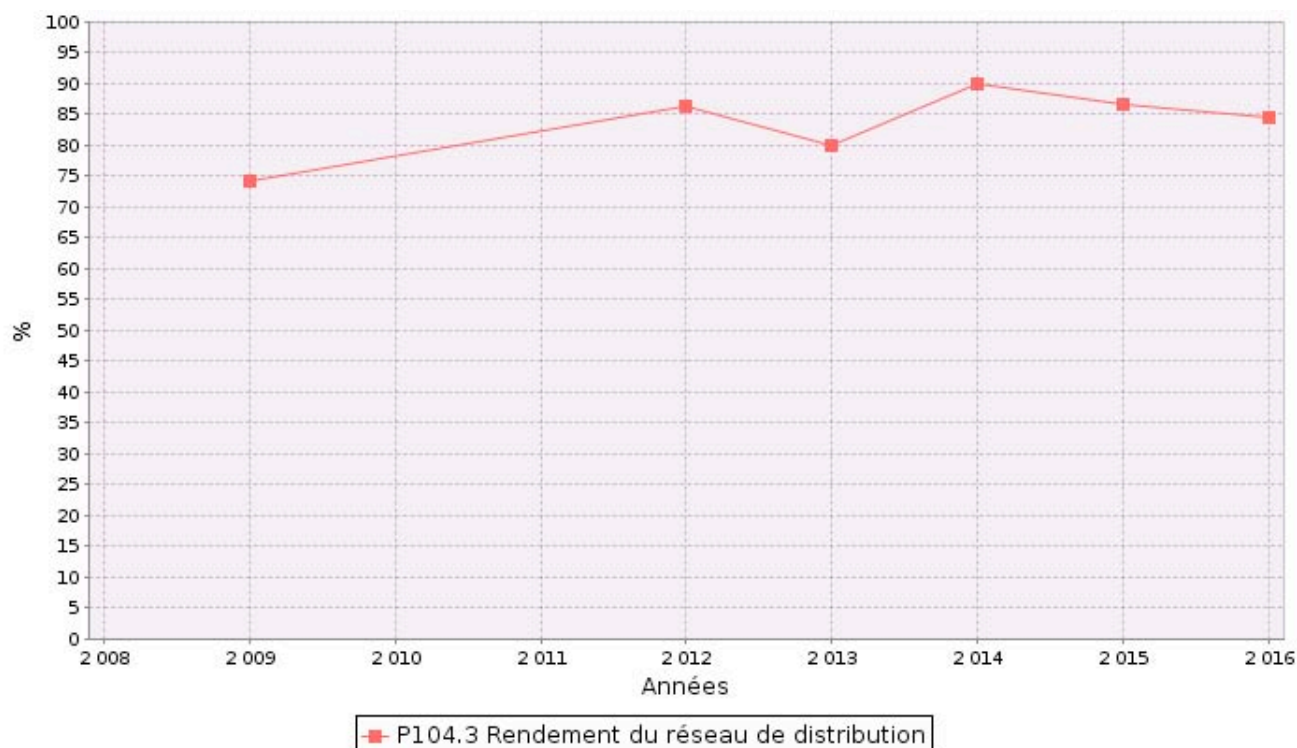
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau	_____ %	_____ %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	_____	_____
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	_____ %	_____ %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des volumes non comptés est de m³/j/km (_____ en 2010).

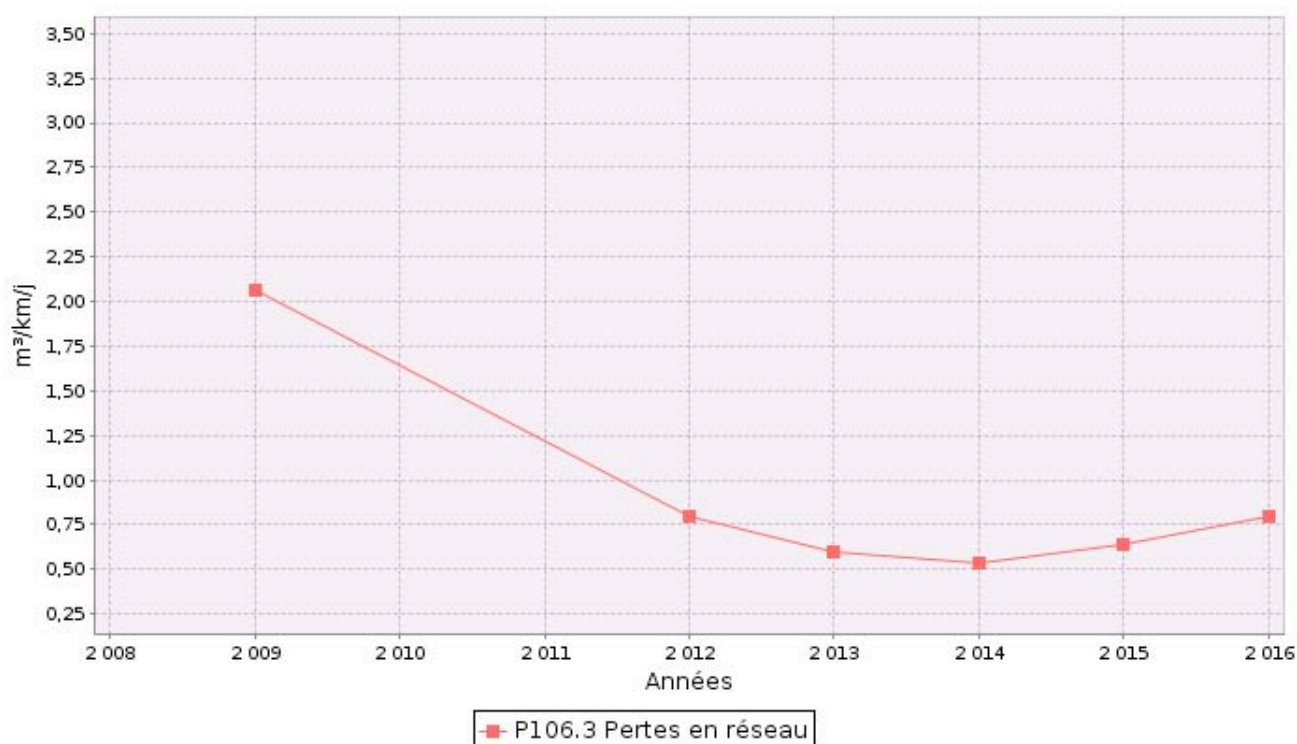
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de m³/j/km (____ en 2010).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de % (en 2010).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est % (% en 2010).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	—	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	—	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2011, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2010).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service a reçu demandes d'abandon de créance et en a accordé .
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2011 (€/m³ en 2010).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2010	Exercice 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	—	150
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	—	2,42
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	—%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	—%	100%
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	—	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	—%	—%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	—	—
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	—	—
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—%	—%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	—%	—%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	0